

Depuis une quinzaine d'années, en partie sous l'impulsion des politiques publiques, les travaux de sciences sociales sur les discriminations se sont multipliés. La sociologie comme l'économie, la psychologie sociale ou l'histoire se sont saisies de cet objet, dans le but premier de « l'objectiver » et de lever tout doute sur l'existence des phénomènes discriminatoires. Au-delà de cet objectif de « dévoilement » d'une réalité souvent occultée, les travaux sur les discriminations ont également visé à comprendre leurs mécanismes et leurs logiques. Le rôle des stéréotypes ou des inférences statistiques subjectives, le poids des institutions ou l'existence de « systèmes discriminatoires » ont été analysés pour redonner de l'épaisseur et du « sens » à l'inégalité de traitement localisée ou structurelle au détriment de certains groupes sociaux.

Malgré la multiplication de ces travaux, beaucoup reste encore à faire pour ouvrir la « boîte noire » des discriminations. Ce numéro de *terrains & travaux* se propose donc d'accueillir des contributions explorant cette « fabrique » des discriminations dans les différents domaines de la vie sociale (travail, éducation, logement, santé, etc.) et en lien avec différents « stigmates » distinctifs — qu'ils relèvent ou non d'identités naturalisées — ou critères visés par la loi (par exemple l'origine, le sexe, la religion, l'état de santé, le lieu de résidence, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'activité syndicale, l'opinion politique, etc.). Il encourage la publication d'articles étayés empiriquement portant sur les processus discriminatoires et attentifs à la dimension toujours localisée des traitements différenciés en tant que produits des interactions sociales, tout en ayant pour ambition de les resituer dans les espaces organisationnels ou institutionnels plus larges qui les rendent possibles ou au contraire qui cherchent à les combattre.

On attendra des auteurs qu'ils fassent preuve d'une attention réflexive sur l'usage de la catégorie de « discrimination ». Les discriminations peuvent être envisagées comme une réalité empiriquement saisissable, mais aussi en tant que construit social (politique, juridique, scientifique, etc.) Leurs contours varient avec le temps et leurs frontières peuvent faire l'objet de conflits normatifs et d'enjeux de définition (à l'instar des emplois publics fermés aux étrangers ou des débats relatifs à l'obligation de neutralité et à l'exposition de signes religieux). La méthodologie d'enquête devra donc être précisée en relation avec la conceptualisation de la notion de discrimination.

Les enquêtes provenant de toutes les disciplines des sciences sociales (sociologie, anthropologie, économie, histoire, psychologie sociale, droit etc.) sont les bienvenues. De façon indicative et non exhaustive, les articles pourront s'attacher à un ou plusieurs des trois axes suivants :

1) Le premier axe invite à une **analyse contextualisée et interactionniste de la production des discriminations**. Il s'intéresse à la pluralité des acteurs, des mécanismes et des circonstances qui participent de leur (re)production. Il s'agit de rendre compte, de manière circonstanciée, des processus de catégorisation, d'altérisation, de hiérarchisation, de stigmatisation ou encore de minorisation qui sont en jeu, selon les critères pris en compte, dans la réalisation des discriminations. Il s'agit également de s'intéresser à la variation des traitements différenciés et à leurs conséquences non seulement matérielles (non accès à des biens socialement valorisés, allocation différentielle des ressources) mais aussi statutaires (honneur, estime de soi, restriction du champ des possibles). Des travaux décentrant l'analyse sur la construction du « majoritaire » et sur les mécanismes de préférence ou de privilège dont ils peuvent bénéficier seront également appréciés, ces mécanismes pouvant être appréhendés comme le pendant des discriminations.

2) Le deuxième axe vise à **articuler les échelles d'analyse (micro, méso et macro) de manière à rendre compte des processus discriminatoires à un niveau plus large**, que ce soit celui de l'organisation ou de la « société » dans son ensemble. Les discriminations renvoient en effet à des inégalités de traitement qui résultent de l'interaction de pratiques, de décisions ou de comportements, individuels comme institutionnels, qui ont des effets préjudiciables pour un groupe donné. Il s'agit ici de mettre en évidence la multiplicité et le caractère cumulatif des normes, des représentations, des pratiques et des acteurs qui tout à la fois rendent possible les discriminations et contribuent à les perpétuer. Cette perspective systémique invite également à prendre en considération, dans une approche intersectionnelle, la manière dont les différents motifs discriminatoires, selon les circonstances, s'articulent, s'influencent, se renforcent ou s'atténuent. Sans toutefois constituer l'objet central de l'article, une réflexion pourra être menée autour des difficultés épistémologiques et méthodologiques à rendre compte de cette imbrication.

3) Un troisième axe porte sur la **façon dont les processus discriminatoires ont été reconfigurés depuis une quinzaine d'années par les politiques de lutte contre les discriminations et/ou de promotion de la diversité**, au niveau des espaces publics et des organisations (entreprises, administrations, etc.). Il s'agit ici de dépasser la vision d'un jeu à somme nulle selon lequel la progression de ces politiques ferait mécaniquement reculer les discriminations. On peut faire au contraire l'hypothèse que les actions antidiscriminatoires participent à une reconfiguration des pratiques discriminatoires, et ce de deux façons : en faisant bouger les lignes séparant inégalités « justes » et « injustes », mais aussi comportements relevant du « légal » et de « l'illégal » ; en déplaçant les scènes où la pratique discriminatoire peut s'accomplir sans rencontrer une résistance ou un opprobre public. Cette

perspective permet donc de comprendre comment discriminations et lutte contre les discriminations se constituent mutuellement, créant réciproquement les conditions de leur propre réalisation. Elle permet aussi de penser la manière dont les mobilisations collectives construisent et modifient les contours de l'objet « discrimination ». Elle invite enfin à être attentif à l'historicité et à la localisation des phénomènes discriminatoires, dont les formes et les conséquences diffèrent selon les époques et les contextes organisationnels, institutionnels ou géographiques.

La revue encourage enfin la proposition de notes critiques sur ces thématiques.

Les articles, de **50 000 signes maximum** (espaces, notes et bibliographie compris) et les notes critiques, de **30 000 signes maximum**, doivent être accompagnés de **5 mots-clés** et d'un **résumé de 150 mots** (en français et en anglais). Ils devront parvenir sous forme électronique aux coordinateurs du numéro avant le **12 février 2016** aux adresses suivantes :

- Vincent-Arnaud Chappe : [vincent.chappe\[at\]gmail.com](mailto:vincent.chappe[at]gmail.com)
- Mireille Eberhard : [mireille.eberhard\[at\]orange.fr](mailto:mireille.eberhard[at]orange.fr)
- Cécile Guillaume : [cecileguillaume94\[at\]gmail.com](mailto:cecileguillaume94[at]gmail.com)

Les consignes relatives à la mise en forme des manuscrits sont consultables sur le site de la revue : <http://tt.hypotheses.org/consignes-aux-contributeurs/mise-en-forme>

terrains & travaux accueille par ailleurs des **articles hors dossier thématique (50 000 signes maximum)**, qui doivent être envoyés à :

- Carine Ollivier : [carine.ollivier\[at\]gmail.com](mailto:carine.ollivier[at]gmail.com)
- Vinciane Zabban : [vinciane.zabban\[at\]gmail.com](mailto:vinciane.zabban[at]gmail.com)

Pour plus de détails, merci de consulter le site de la revue : <http://tt.hypotheses.org>